

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Rénovation de la toiture de l'école communale



REFERENCE MARCHÉ : PSB-001

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Maître de l'ouvrage : Commune de PIERRERUE

Assistant à Maîtrise d'ouvrage : SB CONSEILS SAS

Remise des offres :

Mairie de Pierrerie

La Promenade

04300 PIERRERUE

Date et heure limite de réception des candidatures :

Le 26 mai 2015 à 12h00

10 PAGES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

- 1.1 POUVOIR ADJUDICATEUR
- 1.2 ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
- 1.3 OBJET ET DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION
- 1.4 DUREE DU MARCHE
- 1.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

ARTICLE 2 : CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

- 2.1 VISITE PREALABLE DU SITE
- 2.2 CAUTIONNEMENT DE PARTICIPATION DES CANDIDATS
- 2.3 LA SOUS TRAITANCE

ARTICLE 3 : LE DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

- 4.1 CANDIDATURE ET OFFRE
- 4.2 LANGUE
- 4.3 ETABLISSEMENT DES PRIX

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

- 5.1 APPRECIATION DE LA CAPACITE DES CANDIDATS
- 5.2 CRITERES D'ATTRIBUTIONS
- 5.3 NEGOCIATION

ARTICLE 6 : CHOIX DU TITULAIRE

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de Pierrerue

La Promenade

04300 PIERRERUE

1.2 ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE : SB CONSEILS SAS

SB Conseils SAS

Rue Grande

04870 ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

1.3 OBJET ET DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Le présent marché de travaux est à procédure adapté conformément à l'article 28 de code des marchés publics. Il concerne la rénovation de la toiture de l'école communale :

Les travaux à réaliser feront l'objet d'un seul lot dont les taches principales sont les suivantes:

- Enlèvement de l'ancienne couverture (y compris fenêtre de toit)
- Suppressions des cheminées inutilisées
- Pose d'une nouvelle fenêtre de toit
- Pose de l'isolant
- Pose de la nouvelle couverture en tuiles canal (y compris accessoires, cheminée...)
- Fixation et vérification des réglages des deux antennes
- Option : réfection de la cheminée à conserver
- L'exécution des travaux comprenant l'installation de chantier, la fourniture et le transport à pied d'œuvre de tous matériaux, matériels et équipements nécessaires, ainsi que les prestations de mise en œuvre et de montage en respectant les règles de l'art, la sécurité et l'environnement.

VARIANTE

Les candidats doivent impérativement répondre à une solution de base ; Le dossier est ouvert à variante technique.

Cette variante doit impérativement être argumentée et justifiée d'un point de vue technique et financier. En outre, les candidats peuvent proposer en variante toutes les adaptations ou modifications qu'ils jugent utiles au contenu et à la réalisation des prestations.

Lieu d'exécution :

Ecole communale

La Promenade

04300 PIERRERUE

1.4 DUREE DU MARCHÉ

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux, à préciser par le candidat dans son offre, est de six (6) semaines maximum.

Attention : ce marché concerne la rénovation la toiture de l'école communale, les travaux devront donc être réalisés par le titulaire lors des congés scolaires estivaux ;
Les travaux doivent démarrer au plus tôt semaine 28 de l'année 2015 et devront être terminés et réceptionnés au plus tard semaine 34 de l'année 2015.

1.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 2 : CONDITIONS RELATIVE AU MARCHÉ

2.1 VISITE PREALABLE DU SITE

Les candidats peuvent effectuer une visite facultative sur les lieux d'exécution du marché préalablement à l'établissement de leur offre. (visite non obligatoire mais fortement recommandée).

Un procès-verbal de visite, devra être intégré au dossier de présentation des offres.

Pour la visite, les candidats doivent contacter Mr DERUPTY, Maire de la commune de Pierrerue; celui-ci ou un de ces représentant renseignera et signera le procès-verbal de visite. Les visites pourront être organisées sur rendez-vous au tel : **04 92 75 16 61** le 13 mai 2015.

2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

Les candidats doivent justifier de compétences nécessaires à la réalisation des travaux. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membre de plusieurs groupements (article 51 du Code des Marchés Publics).

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager l'entreprise candidate.

2.3 LA SOUS TRAITANCE

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution d'une partie des travaux de son marché (à hauteur de 50% maximum du montant du marché), sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le maître d'ouvrage.

Les éventuels sous-traitants et cotraitants devront fournir les mêmes pièces que celles exigées du candidat ; ils seront également soumis aux mêmes exigences techniques, juridiques et financières.

ARTICLE 3 : LE DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (formulaire DC3)
- la DPGF : décomposition du prix global et forfaitaire
- Le règlement de la consultation (R.C)
- Le CCTP et ses annexes 1 et 2.
- Le CCAP

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible sur simple demande à l'adresse mail : Mairie de PIERRERUE mairie.pierrerie@wanadoo.fr;

Sur le site : www.pierrerie.com

A l'adresse postale :

Mairie de Pierrerie

La promenade

04300 PIERRERUE

Ou par fax : 04 92 75 44 31

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Elle informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité.

Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.

4.1 CANDIDATURE ET OFFRE

4.1-1 Candidatures.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes.

A. Lettre de candidature et habilitation du mandataire (DC1 ou forme libre).

B. A fournir pour chaque candidat unique ou chaque membre du groupement candidat :

- si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des **jugements prononcés** à cet effet;
- déclaration du candidat (**DC2** ou forme libre) ;
- déclaration sur l'honneur (**DC1** ou forme libre) que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics

- document(s) relatif(s) aux **pouvoirs de la personne habilitée** pour engager le candidat.
- **Attestation de régularité fiscale et sociale 2014**
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé **DC6**

C. Pour l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, à fournir pour chaque candidat unique ou chaque membre du groupement candidat :

- Capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisées au cours des trois derniers exercices (DC2 ou forme libre) ;
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une **assurance pour les risques professionnels (RC pro + décennale) ;**

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents demandés, il pourra prouver sa capacité par tout autre document permettant d'en attester de manière équivalente.

- Capacité technique et professionnelle :

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, éventuellement appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des services (DC2 ou forme libre);

Les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

4.1-2 Pièces de l'offre – documents à produire :

Le cas échéant, le candidat aura à produire un dossier « offre » pour le lot et/ou par offre « variante ».

- L'**acte d'engagement (DC3)**, complété et signé par une personne habilitée de l'entreprise ou du groupement candidat
- La **DPGF de l'offre complétée et signée**
- Le **CCAP et CCTP** parafés, datés et signés
- Un **mémoire technique** explicatif et justificatif présentant l'offre du candidat au regard du critère « valeur technique », détaillé à l'article 5.2 ci-après. (descriptif moyens en personnel et en matériel, Les fiches techniques des matériels et matériaux utilisés, procédés et moyens technique

d'exécution, mesure proposées pour la bonne tenue le bon respect et la propreté du chantier, les mesures pour assurer la sécurité et l'hygiène du chantier, les références d'ouvrages similaires réalisés...)

- Le cas échéant, le **procès-verbal de visite préalable** de chantier daté et signé des deux parties (candidat et maitre d'ouvrage)
- Un **calendrier prévisionnel** d'exécution des travaux avec détail des phases de réalisation et détail des postes.
- En cas d'offre variante, la liste des adaptations qui seraient alors à apporter au CCTP, au CCAP et à l'annexe financière ainsi que le descriptif des avantages de la variante par rapport à la solution de base ainsi que l'incidence économique de la variante.

Les dossiers devront être présentés dans deux enveloppes de la manière suivante :

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

« AO POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE COMMUNALE DE PIERRERUE

NE PAS OUVRIR

Ce plis devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par plis recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Adresse de remise des plis :

MAIRIE PIERRERUE

La Promenade

04300 PIERRERUE

Les jours et horaires d'ouverture au public de la Mairie sont les suivants :

Le lundi de 13H30 à 18h.

Le mardi de 9H00 à 12h.

Le mercredi de 9H00 à 12h.

Le vendredi de 9H00 à 12h.

Adresse postale d'envoi des plis :

MAIRIE PIERRERUE

La promenade

04300 PIERRERUE

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limite précitée ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

4.2 LANGUE

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

4.3 ETABLISSEMENT DES PRIX

Tous les prix détaillés dans l'offre seront obligatoirement exprimés en EUROS (EUR HT et TTC) ; L'établissement des prix par les candidats devra se faire après prise en compte impérative des prescriptions indiquées dans toutes les pièces du présent marché.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

5.1 APPRECIATION DE LA CAPACITE DES CANDIDATS

La capacité des candidats sera appréciée en fonction des documents demandés à l'article 4.1-1 du présent règlement. Les candidats ne disposant manifestement pas des capacités financières professionnelles et techniques pour exécuter le marché public seront éliminés.

5.2 CRITERES D'ATTRIBUTIONS

Les critères relatifs à la candidature sont :

- **Valeur technique (40%)** appréciée au regard du mémoire explicatif et justificatif du candidat selon le détail suivant :
- **Prix (60%)**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur Technique notée sur 40	40%
Prix des prestations noté sur 60	60%

Les variantes proposées par les candidats seront jugées selon les mêmes critères que l'offre de base. Il est rappelé que les variantes ne seront jugées qu'en cas de conformité à la solution de base du CCTP.

La valeur technique sera jugée sur 40 de la manière suivante :

- 15% sur le respect des dates et délais imposés.
- 15% sur les moyens et la mise en œuvre du chantier (matériel, personnel, sécurité...)
- 10% sur la qualité des matériaux et matériels utilisés

Le prix des prestations sera jugé sur 60 de la manière suivante :

- Pour 60 points, les conditions tarifaires proposées.

Le calcul du critère prix se fera de la manière suivante :

$$\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 60$$

Le calcul sera réalisé avec la prise en compte de l'option, puis sans prise en compte de l'option. La moyenne de ces deux notes donnera la note globale du candidat.

Il est donc obligatoire de chiffrer l'option.

Le prix forfaitaire des prestations sera ferme et définitif.

Il est rappelé que, conformément à l'article 10 du CCAG Travaux, les prix sont notamment réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, les marges pour risque et marges bénéficiaires ainsi que tous les frais afférents aux prestations demandées dans le marché.

5.3 NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur procédera à un classement des offres des candidats conformément aux critères de sélection des offres prévus par l'article 5.2 du présent règlement de la consultation.

À l'issue de ce classement, les candidats pourront être invités à une phase de négociation, selon les modalités et le calendrier précisés dans le courrier d'invitation à négocier.

La négociation est menée dans le strict respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Il ne peut être donné à certains candidats des informations susceptibles de les avantager par rapport à d'autres. De même, aucune des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat ne peut être révélée aux autres candidats sans l'accord de celui-ci.

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats des conditions, des modalités et de la date de fin de négociation, identiques pour chaque candidat.

La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre.

Chaque candidat ayant participé à la négociation sera ensuite invité par le pouvoir adjudicateur à transmettre un document indiquant clairement et précisément quels points de son offre il modifie.

Le pouvoir adjudicateur choisira, parmi les offres finales, l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères tels que définis et pondérés à l'article 5.2 du présent règlement de la consultation.

ARTICLE 6 : CHOIX DU TITULAIRE

L'offre la mieux classée sera donc retenue ; le titulaire sera averti par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires d'ordre administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent contacter l'assistance à maîtrise d'ouvrage :

Sandra PICAZIO, SB CONSEILS SAS
Rue Grande 04870 SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
Tel 06.59.15.09.73 ; fax : 04 84 87 00 08 Mail : sbconseils04@gmail.com